MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

dgac direction générale de l'Aviation civile
DSAC

La directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

Aix-en-Provence, le 13 OCT. 2025

Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est
Division régulation et développement durable
Subdivision régulation économique

Monsieur le Secrétaire général,
Mairie de Salon-Eyguières
Hôtel de ville
Rue du couvent
13430 EYGUIÈRES

Nos réf : DGAC/2025D/2350
N° SCRIBE :
Vos réf *:*
Affaire suivie par *: fathi.benkoula@aviation-civile.gouv.fr*

Objet : Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE) : comparatif des redevances domaniales appliquées dans la région

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de comparaison réunis par la DSAC-SE au sujet des tarifications domaniales d'aérodromes, pratiquées dans la région PACA.

Les aérodromes retenus sont d'une taille comparable au vôtre et accueillent également de l'aviation légère et sportive. Ils ont, pour l'essentiel, été décentralisés à une collectivité locale.

Ce comparatif a été présenté aux usagers de votre aérodrome, lors d'une réunion le 14 avril 2025. Il s'agissait, dans le cadre de la médiation conduite à la demande de Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence, de disposer d'une cartographie tarifaire permettant d'objectiver les débats sur le niveau de vos redevances, susceptible d'être mis en œuvre pour l'aérodrome de Salon-Eyguières.

Nature des biens occupés	Terrain nu	Terrain nu viabilisé	Bâtiment technique (hangar, atelier, magasin...)	Autre bâtiment (administratif, club-house, hébergement, etc...)
Aérodromes	Tarif annuel au m²	Tarif annuel au m²	Tarif annuel au m²	Tarif annuel au m²
Salon-Eyguières				
Aspres (05)	5,00 €		7,50 € (asso) ou 10,50 € (entreprises)	15,00 €
Gap-Tallard (05)	10,00 €		10,00 € (asso) ou 33,00 € (entreprises)	100,00 €
St-Crépin (05)	5,00 €		15,00 €	50,00 €
Vinon et Berre-la-Fare (Région)	2,80 €	4,50 €	10,00 €	19,00 €
Le Castellet	80,00 €	80,00 €	110,00 €	150,00 €
Aix-les-Milles	19,00 €	19,00 €	60,00 €	90,00 €
Avignon	5,00 €	9,00 €	72,00 €	100,00 €

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de la division
régulation et développement durable

Jean-yves PIERI